

## **1.- SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

Le Syndicat des Copropriétaires du Centre Commercial Mendibil (ci-après MENDIBIL) a prévu de réaliser une promotion qui se déroulera conformément aux termes du présent règlement.

## **2.- DURÉE DE LA CAMPAGNE**

Les dates pour participer à la promotion s'étalent du 28 octobre au 24 novembre 2022 compris. Si pour des raisons de force majeure, il s'avérait nécessaire de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler la promotion, vous en serez informés par les mêmes moyens que pour cette promotion, en donnant à la modification le même niveau de publicité qu'à la présente promotion.

## **3.- LÉGITIMITÉ POUR PARTICIPER**

Pourront participer à la présente promotion toutes les personnes majeures et qui ne travaillent pas au Centre Commercial Mendibil.

## **4.- MÉCANIQUE DU CONCOURS**

Pour participer, il faut scanner un CODE QR qui redirigera vers le site web du Centre Commercial Mendibil et, de là, il faut d'abord remplir les cases avec les informations qui sont demandées (prénom et nom, carte nationale d'identité, mail, date de naissance, ville) et ensuite répondre à une question.

Une fois ces étapes franchies, il sera possible de participer au tirage au sort de 4 000 € sous forme de lots répartis en 80 Cartes Cadeaux de 50 € chacune.

Les tirages au sort seront hebdomadaires, il y en aura quatre et chaque semaine une question différente sera posée.

Vendredi 4 novembre – Tirage au sort parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question posée entre le 28 octobre et le 3 novembre.

Vendredi 11 novembre – Tirage au sort parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question posée entre le 4 et le 10 novembre.

Vendredi 18 novembre – Tirage au sort parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question posée entre le 11 et le 17 novembre.

Vendredi 25 novembre – Tirage au sort parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question posée entre le 18 et le 24 novembre.

*La participation est limitée à une seule fois par personne et par semaine.*

En cas de ticket gagnant, le client recevra un mail ou un appel téléphonique avec les indications de retrait des Cartes Cadeaux qu'il a gagnées. Il devra présenter sa carte nationale d'identité pour retirer le lot.

L'inscription au tirage au sort entraîne l'acceptation inconditionnelle et le respect des dispositions du présent règlement.

Ne peuvent pas participer les personnes ne réunissant pas les conditions ci-dessus ni le personnel de Mendibil directement impliqué dans la conception du Tirage au sort, sa préparation, sa mise en place et son déroulement. Cette exclusion s'étend aux membres de la famille de ces personnes (conjoint, ascendants et descendants).

*Une seule participation par foyer est acceptée pendant toute la durée du Tirage au sort (même adresse électronique, même numéro de téléphone portable, même carte nationale d'identité) une fois par semaine sur les terminaux électroniques.*

Les informations et données personnelles fournies par le participant doivent être valides, sous peine d'exclusion du Tirage au sort et de perte de la qualité de gagnant.

Indépendamment de la procédure, il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier les mécanismes du Tirage au sort proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du Tirage au sort ou la désignation du gagnant. S'il s'avère qu'un participant est entré dans le Tirage au sort ou a apparemment gagné en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par Mendibil sur le site web ou dans le présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué et restera la propriété de Mendibil, sans préjudice des éventuelles poursuites pouvant être exercées à l'encontre du participant par Mendibil.

Par ailleurs, Mendibil se réserve le droit de procéder à toute vérification pour constater le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement du tirage au sort, en particulier pour exclure tout participant qui commettrait un abus, sans pour autant avoir l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations inscrites.

## 5.- LOTS

Le centre commercial tirera au sort 4 000 € en Cartes Cadeaux réparties en 80 cartes de 50 € chacune.

Les Cartes Cadeaux peuvent être échangées auprès des établissements du centre commercial au plus tard le 15 décembre 2022.

Les gagnants se verront remettre 5 Cartes Cadeaux de 10 € chacune. Les Cartes Cadeaux indiqueront l'établissement ou les établissements où elles sont valables. Si l'achat est supérieur au montant de la carte, l'acheteur paiera la différence, et si le montant est inférieur, la différence ne sera pas remboursée. La date d'expiration des cartes est le 15 décembre 2022.

Les lots sont à utiliser dans les établissements du Centre Commercial Mendibil. Les lots offerts ne pourront donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation quelle qu'elle soit, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, à leur échange ou remplacement pour quelque raison que ce soit. En cas d'incapacité démontrée du gagnant à profiter de son lot, celui-ci est cessible à des tiers dans les mêmes conditions initiales que l'acceptation du lot. En tout état de cause, l'utilisation du lot se fera dans la forme prévue par Mendibil.

Aucune réclamation ou plainte concernant le lot ne sera acceptée à l'encontre du Syndicat des Propriétaires du Parc Commercial Mendibil, qui se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur équivalente ou supérieure, sans contestation possible du gagnant.

Mendibil décline toute responsabilité en cas d'incident ou de préjudice qui pourrait survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

## 6.- DROITS À L'IMAGE DES GAGNANTS

Les clients gagnants des lots en espèces cèdent en exclusivité à Mendibil, les droits d'utilisation, de diffusion, de distribution, de communication publique, d'exposition et de reproduction des photos et vidéos prises lors du présent concours qui répondent à des fins commerciales, promotionnelles et/ou culturelles ou à toute autre fin légale et acceptent que lesdites photos soient publiées directement sur les réseaux sociaux du Centre Commercial Mendibil. Cette cession interviendra au niveau national et pour une durée d'un an à compter de la remise du lot. Ils autorisent également le Syndicat des Copropriétaires du Centre Commercial Mendibil à publier ces photos sur le site web de Mendibil, sur son compte Facebook et Instagram.

## 7.- PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données, les informations fournies seront enregistrées dans un fichier appartenant à Mendibil dont le but est de gérer la présente promotion, ainsi que d'informer sur les futures actions promotionnelles et commerciales liées à cet établissement par tout moyen (électronique ou non).

Le responsable du fichier est le Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de leurs données, un droit qu'ils pourront exercer par écrit à : Calle Almirante Arizmendi, 9, 20302 Irun.

Dans sa demande, le participant joindra les informations suivantes : – Prénom et nom, carte nationale d'identité, ou entreprise à laquelle il appartient le cas échéant. – Adresse aux fins de notification. – Droit qu'il souhaite exercer et contenu de sa demande. – Numéro de téléphone sur lequel il désire exercer le droit ci-dessus. Mendibil s'engage au respect de l'obligation de réserve des données à caractère personnel, qui sont fournies le cas échéant, et de son devoir de les traiter en toute confidentialité, et s'engage à appliquer les mesures techniques, organisationnelles et de sécurité imposées par la législation en matière de protection des données et en particulier la Loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel.

## 8.- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la promotion entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, consultable par les participants au stand, ainsi que sur le site web. Le Centre Commercial Mendibil se réserve le droit d'éliminer à juste titre tout participant qui tromperait, perturberait ou compromettrait le bon fonctionnement et le déroulement normal et réglementaire de la présente promotion ainsi que la résolution de toute question découlant de la présente activité promotionnelle.

La participation à cette promotion implique l'acceptation intégrale du règlement de celle-ci par les participants et l'avis de Mendibil pour la résolution de tout incident.

## 10.- LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le Règlement de la Promotion est régi par la loi espagnole. Tout conflit, litige ou question entre les différentes parties de cette promotion sera tranché conformément aux lois espagnoles. Les parties renoncent expressément à toute autre juridiction dont elles pourraient se prévaloir et se soumettent expressément au droit ou à la juridiction des Tribunaux d'Irun.

## 11.- CRÉATION D'UN FICHIER AUTOMATISÉ CONTENANT LES DONNÉES DES PARTICIPANTS

Par le biais de la mécanique promotionnelle décrite, il sera créé une base de données des clients participant au concours, qui pourra être utilisée par le Centre Commercial Mendibil pour son usage interne ou pour de futures actions promotionnelles, sauf si, conformément à la législation en vigueur, le consommateur exprime son souhait de ne pas recevoir d'information sur de futures actions promotionnelles de Mendibil. Le Syndicat des Copropriétaires garantit le respect intégral de la Loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel dans le traitement des données personnelles, ainsi que des autres lois applicables, notamment en ce qui concerne le respect de l'exercice des droits d'information, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles des candidats.

Les intéressé(e)s disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression qu'ils peuvent exercer en envoyant une demande écrite et signée à Centro Comercial Mendibil, calle Almirante Arizmendi 9, 20302 Irun, en précisant leur prénom et nom, sans oublier de joindre une photocopie de leur carte nationale d'identité.

Lorsque la valeur du lot dépasse une valeur fixée légalement, les données des gagnant(e)s de cette promotion seront intégrées dans le fichier GAGNANTS afin de satisfaire aux obligations légales résultant de la remise des lots qui dépassent une certaine valeur (déclaration d'impôts, communication aux organismes officiels...).